FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Attestation sur l'honneur portant sur le respect des obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables

A compléter si vous demandez une aide pour de l'achat de chien, stérilisation de chien, test de comportement, investissement matériel , analyse de vulnérabilité ou accompagnement technique
et si le montant total retenu de ces 6 types de dépense est supérieur ou égal à 10 % du montant total des dépenses retenue du projet.
Y joindre la ou les attestations de régularité fiscale délivrées par les services fiscaux le cas échéant.

Nom - Prénom ou Dénomination du demandeur :……

Nom - Prénom du représentant légal : ……

Adresse : ……

CP- Ville : ……

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

N° fiscal : ……
Votre numéro fiscal figure sur votre dernier avis d'imposition, dans le cadre intitulé "vos références". Ce numéro est composé de 13 chiffres suivis d'une lettre.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du ministère de l'action et des comptes publics du 21 août 2018, pris en application de l'article 3 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement :

J'atteste sur l'honneur que l'organisme / l'entreprise / la structure que je représente est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables.

Je prends connaissance des informations suivantes (art. L114-8 et L114-10 du code des relations entre le public et l'administration – CRPA) :

- L'administration se procure directement auprès d'autres administrations les informations ou données justificatives de cette attestation sur l'honneur.

- Le demandeur peut exercer son droit d'accès et de rectification sur les informations et données concernées.

- En cas d'impossibilité technique à l'obtention des données directement auprès d'une autre administration, il est possible que le service instructeur les réclame au demandeur.

- Les échanges entre administrations se font dans les conditions suivantes (art. L114-9 ; R114-9-5 et R114-9-6 du CRPA) :
    - Sous forme électronique, par traitement automatisé assurant la traçabilité des échanges,
    - Mise en œuvre du Référentiel Général de Sécurité (RGS)

Fait à ……, le ……

Nom, prénom et signature(s) du demandeur gérant,

du représentant légal ou, pour un GAEC, **de chaque associé**

Cachet